

Auxerre le 29 JAN. 2026

Service Forêt, Risques, Eau et Nature  
Unité Risques Naturels - Vu MB

Affaire suivie par : Charline PINARDON  
Tél : 03 86 48 42 93  
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Fleys

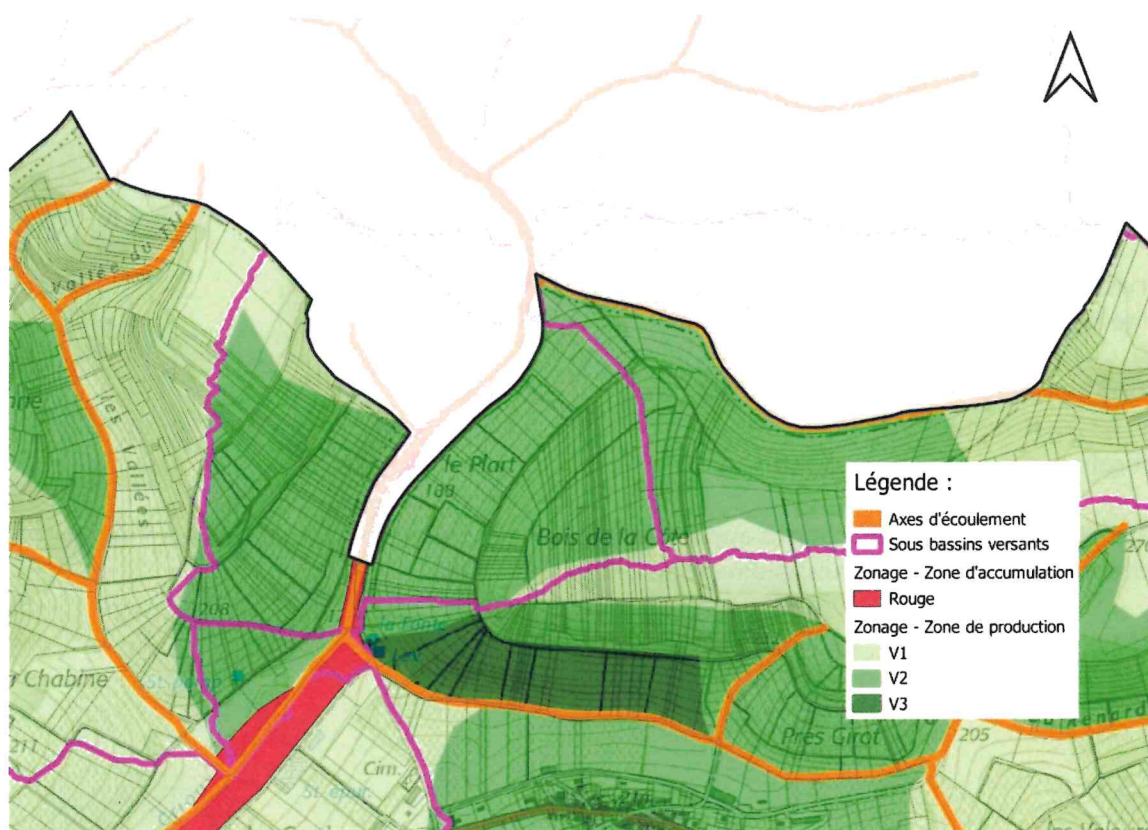
Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques faites sur la carte de zonage réglementaire.

Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

[Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V2.](#)

## I – Vallée Chabout la Colinière :



Projet de zonage réglementaire

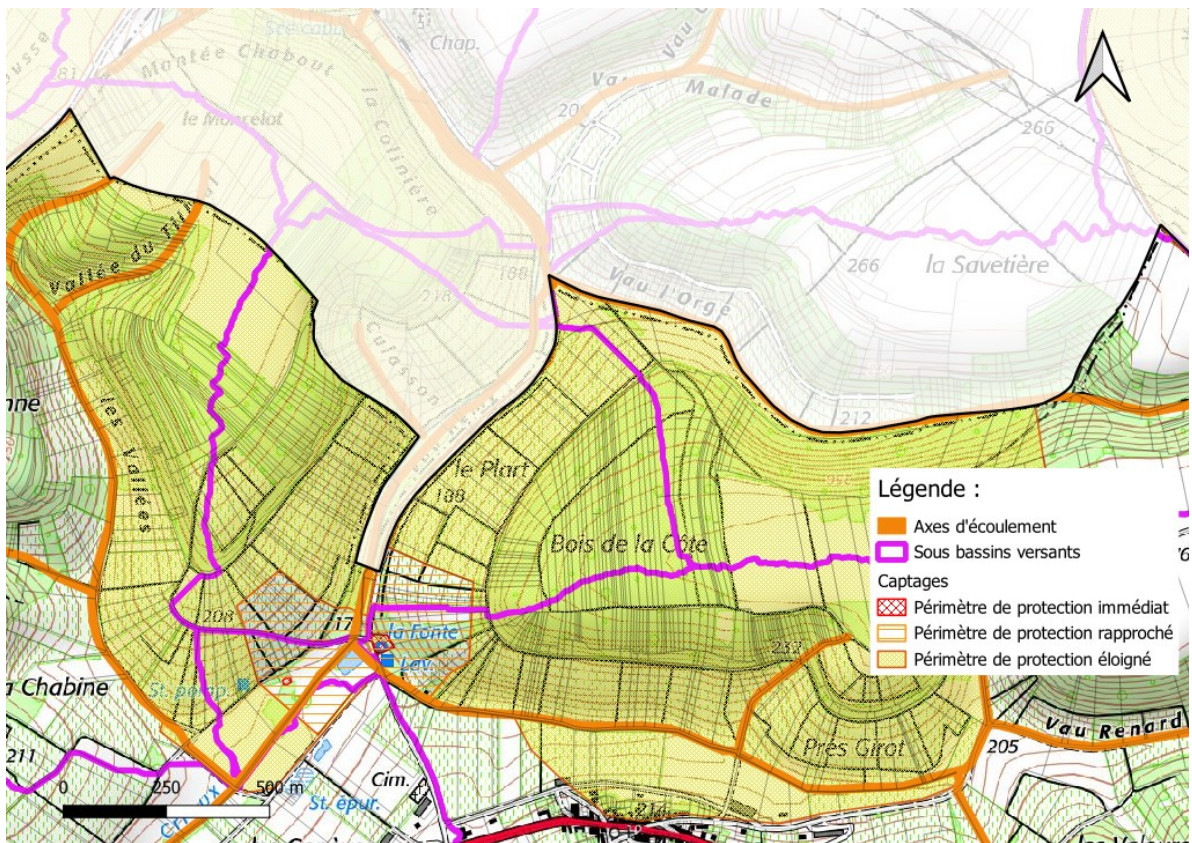
La fin de cette vallée, se trouvant sur la commune de Fleys, est classée en zone verte V2 dans le projet de zonage réglementaire.

La commune trouve que le niveau de risque de cette vallée est surestimé. En effet, la station d'épuration se trouvant à l'aval de cette vallée, se retrouve surélevée par rapport au fond de vallée.

Après une nouvelle étude de ce secteur, deux enjeux forts ont également été identifiés sur ce périmètre. On relève la présence du captage de l'Étang, ainsi que celui de la Fonte. Si ces captages ne sont plus utilisés, leurs Déclarations d'Utilité Publique (DUP) ne sont pas abrogées, et restent applicables. Ces captages pourraient donc être remis en service à l'avenir et constituent, à ce titre, un enjeu fort.

En effet, d'après le sens des écoulements, vérifié à partir des données issues du Lidar, et qui provient d'une carte représentant les écoulements prioritaires et secondaires, le ruissellement de cette vallée se dirige vers ces captages.

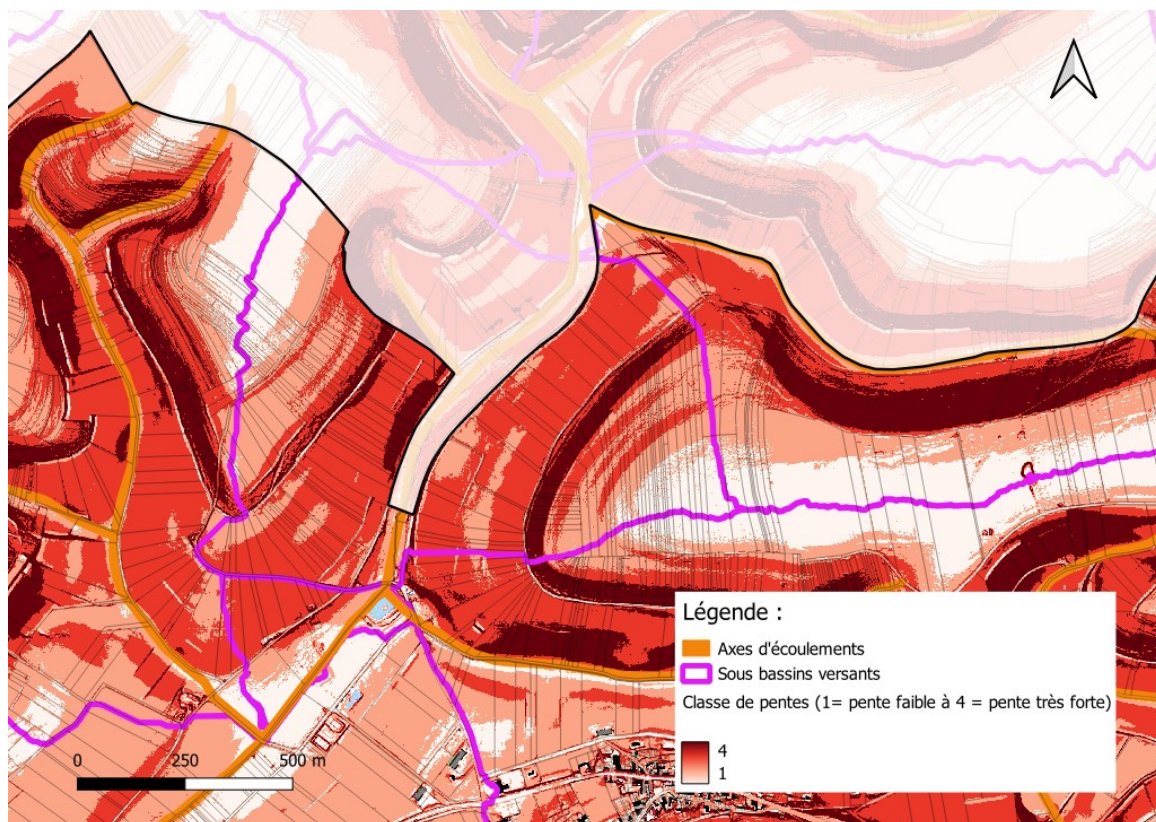
On relève également la présence de pentes moyennes à très fortes, avec pour occupation du sol des espaces agricoles tels que des cultures et des vignes. Ainsi, il est cohérent d'augmenter le niveau de zonage de ce périmètre en zone verte V3.



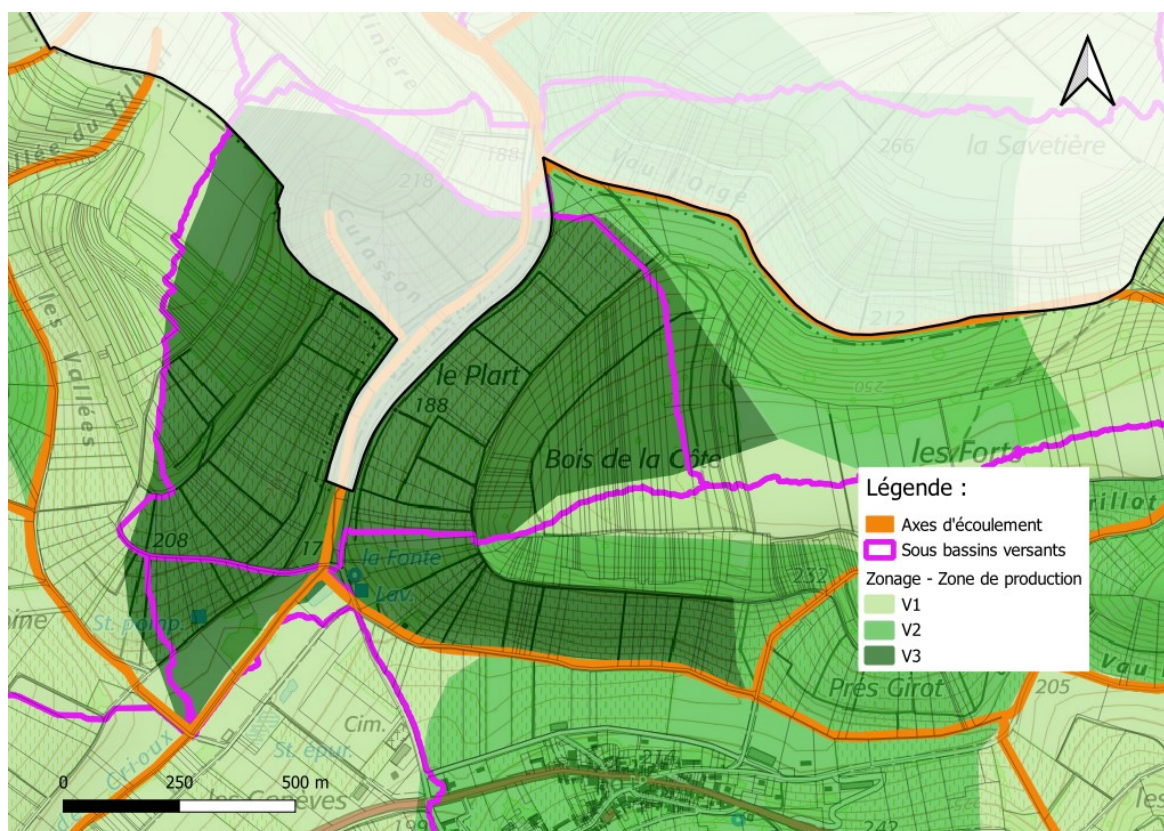
Carte des périmètres de captages



Carte des enjeux, avec les écoulements prioritaires et secondaires. Le captage est symbolisé par une croix rouge.



Carte des pentes



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

### 1 – Captage Source de la Fonte :

Après une nouvelle réunion et visite sur le terrain, en présence de Flavien AVIOTTE, Chef de l'Unité Ressources en Eau à la DDT, ainsi que de Pierre LOUE, hydrogéologue au Conseil Départemental, une nouvelle étude a été menée sur le captage « Source de la Fonte ». Vous pouvez retrouver le rapport complet de monsieur LOUE en annexe de ce document.

En parallèle, la DDT a procédé au dimensionnement de la buse, et du bassin étaient suffisants pour évaluer leur capacité de contenir un événement pluvial de période de retour trentennal.



Pour comprendre le fonctionnement de la zone, on note que :

- le lavoir se trouve à gauche sur la photo ;
- le bassin dimensionné est matérialisé par un trait orange ;
- la buse étudiée se trouve au niveau de la croix bleue.

### Dimensionnement du bassin :

Le relevé réalisé sur le terrain, a permis d'évaluer le volume de l'ouvrage à 131,79m<sup>3</sup>.

| Profondeur moyenne |                                |               |    | Volume                 |                       |        |  |
|--------------------|--------------------------------|---------------|----|------------------------|-----------------------|--------|--|
|                    | Número de point                | Relevé (en m) |    |                        | Volume bassin (en m³) | 131,79 |  |
|                    | 1                              | 1,16          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 2                              | 2,74          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 3                              | 1,16          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 4                              | 2,32          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 5                              | 1,06          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 6                              | 1,72          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 7                              | 1,52          |    |                        |                       |        |  |
|                    | 8                              | 1,94          |    |                        |                       |        |  |
|                    | Moyenne points hauts           | 1,225         |    | Moyenne des points bas | 2,18                  |        |  |
|                    | Profondeur moyenne             | 0,955         |    |                        |                       |        |  |
| Surface moyenne    |                                |               |    |                        |                       |        |  |
|                    | Surface en haut                | Relevé (en m) |    |                        |                       |        |  |
|                    | Longueur                       | 15            | 15 |                        |                       |        |  |
|                    |                                | 15            |    |                        |                       |        |  |
|                    | Largeur                        | 10            | 10 |                        |                       |        |  |
|                    |                                | 10            |    |                        |                       |        |  |
|                    | TOTAL (en m²)                  | 150           |    |                        |                       |        |  |
|                    |                                |               |    |                        |                       |        |  |
|                    | Surface en bas                 | Relevé (en m) |    |                        |                       |        |  |
|                    | Longueur                       | 14            | 14 |                        |                       |        |  |
|                    |                                | 14            |    |                        |                       |        |  |
|                    | Largeur                        | 9             | 9  |                        |                       |        |  |
|                    |                                | 9             |    |                        |                       |        |  |
|                    | TOTAL (en m²)                  | 126           |    |                        |                       |        |  |
|                    |                                |               |    |                        |                       |        |  |
|                    | Moyenne des 2 surfaces (en m²) | 138           |    |                        |                       |        |  |

### Dimensionnement de la buse :

Le diamètre de la buse avoisine 600mm. Cette dernière, partiellement obstruée par des sédiments devra être entretenue, afin de ne pas empêcher les écoulements.

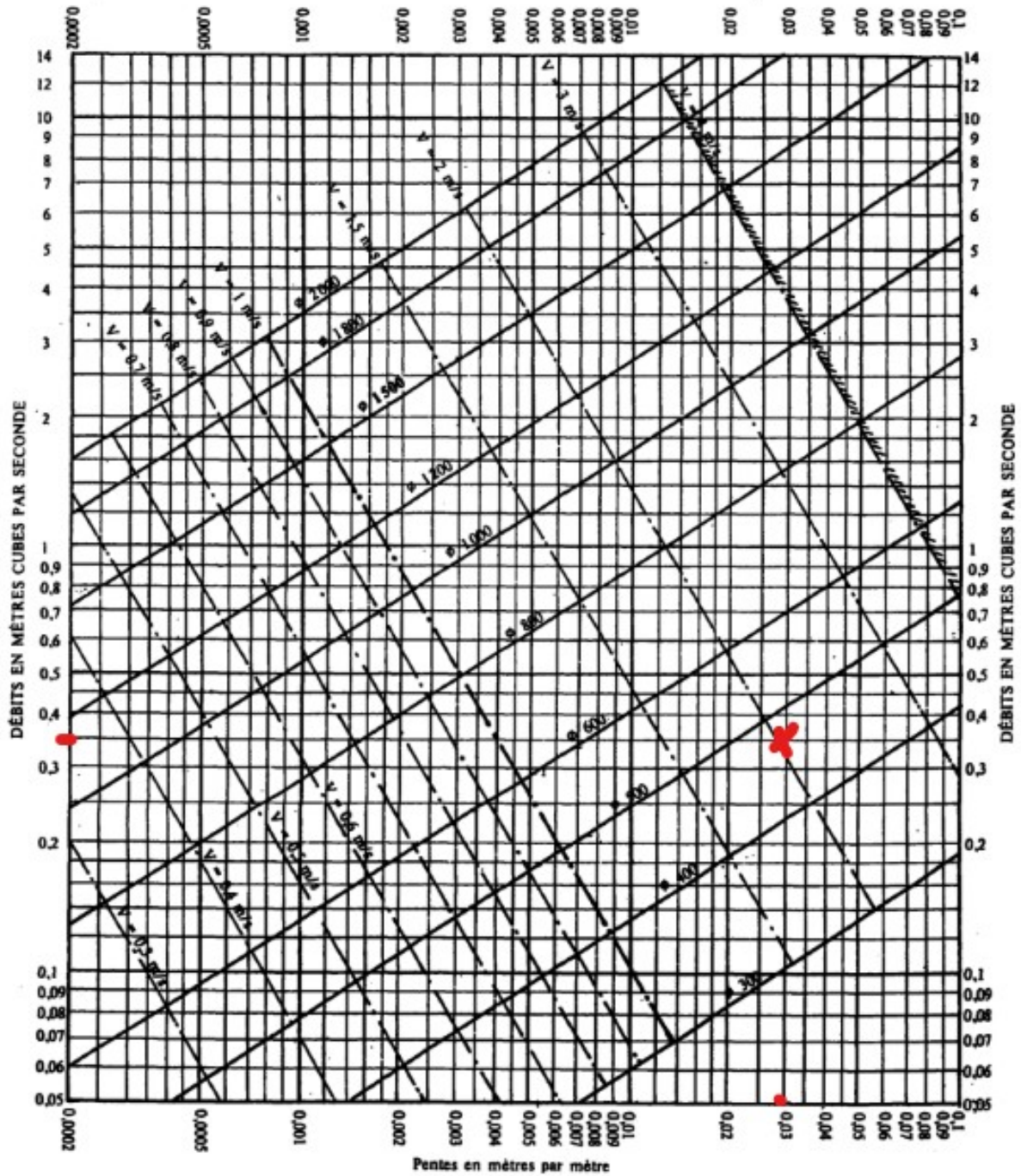
Sachant que :

- le diamètre de la buse de 600mm ;
- la pente de la buse de 3 %;

D'après l'abaque hydraulique (voir page suivante), le débit maximal que la buse peut évacuer est de  $0,35\text{m}^3/\text{s}$ .



RÉSEAUX PLUVIAUX EN SYSTÈME UNITAIRE OU SÉPARATIF  
(Canalisations circulaires)



### Efficacité buse et bassin :

Le bassin de  $132\text{m}^3$ , faisant office de première zone tampon, a besoin de 6min29 pour se vider.  
En effet :  $132\text{m}^3 / 0,35\text{m}^3/\text{s} = 377,14\text{ s} = 6\text{min}17\text{s}$ .

Ainsi, pour évacuer l'ensemble des écoulements de ce sous-bassin versant de  $2457\text{m}^2$ , il faudrait 1h 57min.

Soit :  $2457\text{m}^3 / 0,35\text{m}^3/\text{s} = 7020\text{ s} = 1\text{h } 57\text{min}$ .

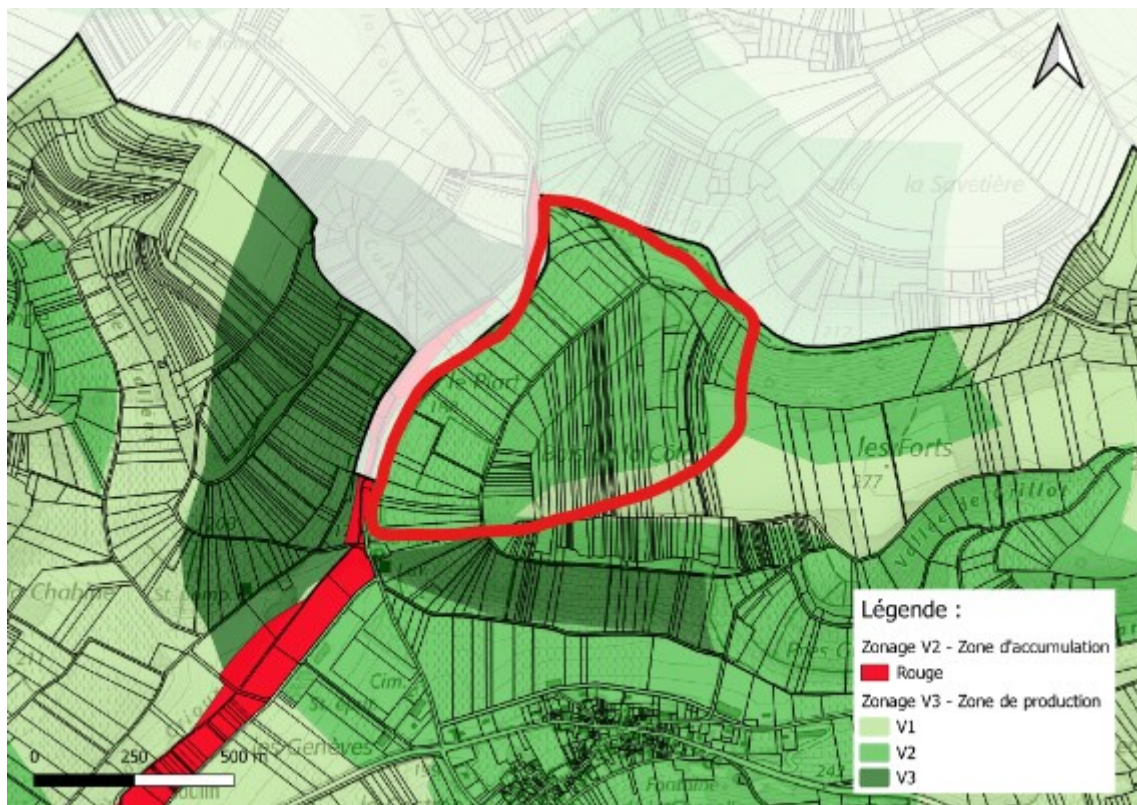
Il s'avère qu'une zone tampon, localisée à l'aval de la buse, permet de réguler l'arrivée importante d'eau.



Zone tampon

La DDT calcul que le dimensionnement de la buse, et du bassin de stockage sont suffisants pour faire face à une pluie trentennale.

Ainsi, il est cohérent de reconsidérer le zonage de cette zone et de classer la partie concernée de ce sous-bassin versant en zone verte V2.



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

## 2 – Captage Source de l'Étang :

La visite sur le terrain, en présence de Flavien AVIOTTE, Chef de l'Unité Ressources en Eau à la DDT, ainsi que de Pierre LOUE, hydrogéologue au Conseil Départemental, une nouvelle étude a été menée sur le captage « Source de l'Étang » (voir le rapport complet de Monsieur LOUE en annexe de ce document).

Au cours de cette visite de terrain, nous avons constaté qu'aucun aménagement ne retient l'eau provenant des versants constitués de vignes, avant que le ruissellement ne rejoigne le captage situé plus à l'aval.

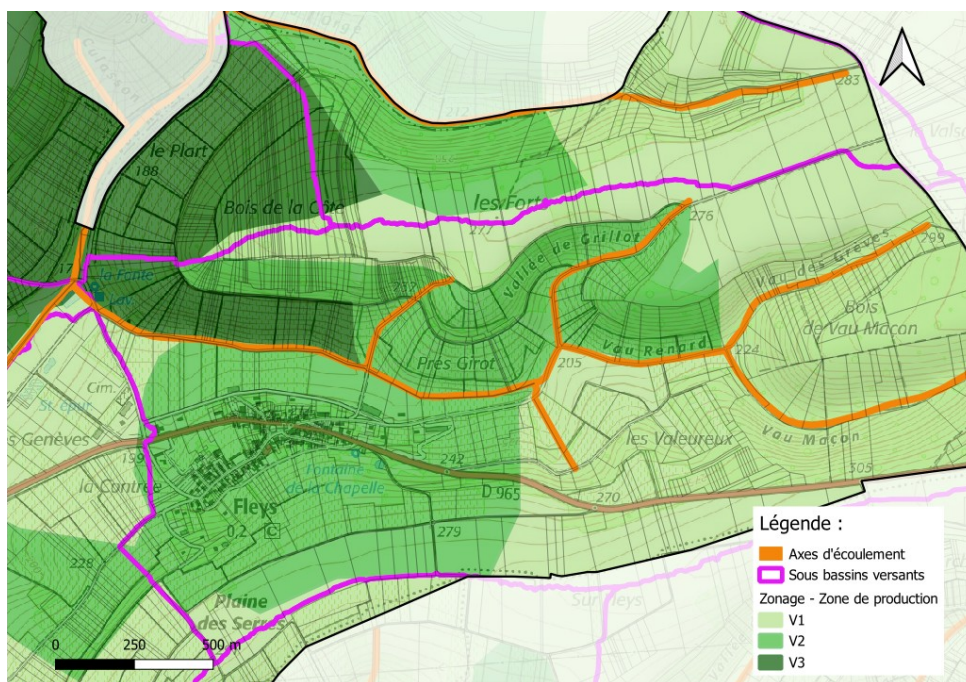
Les eaux de ruissellement proviennent de ce versant.



Le captage se situe dans le fond de la vallée.

De ce fait, aucune modification du niveau de zonage ne sera réalisé sur cette partie du sous-bassin versant.

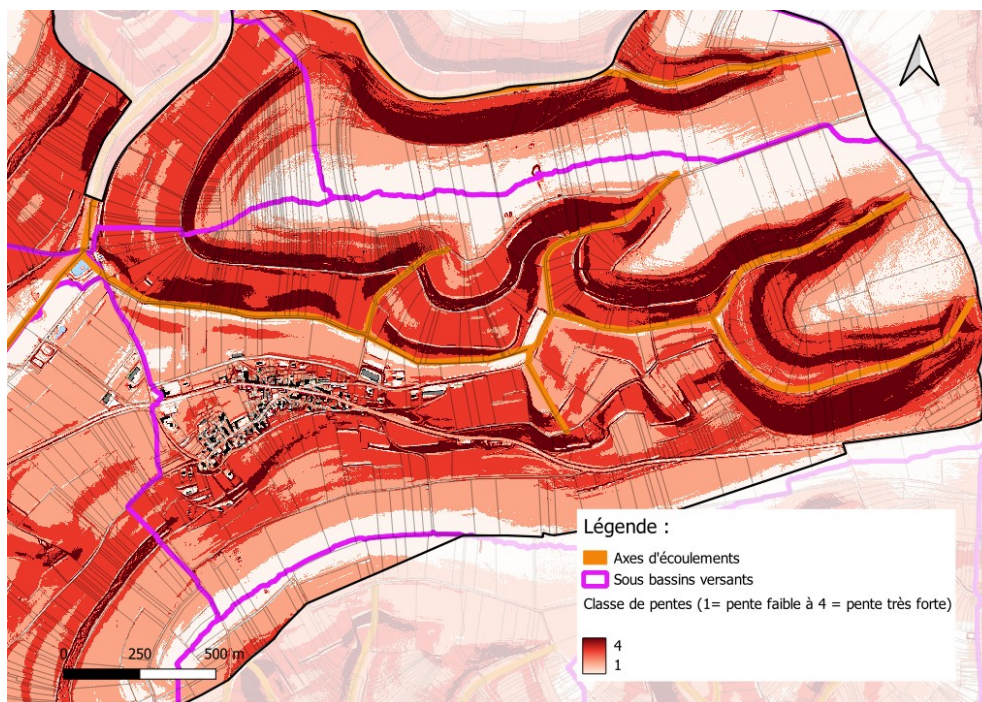
## II – Vau Renard, Prés Girot :



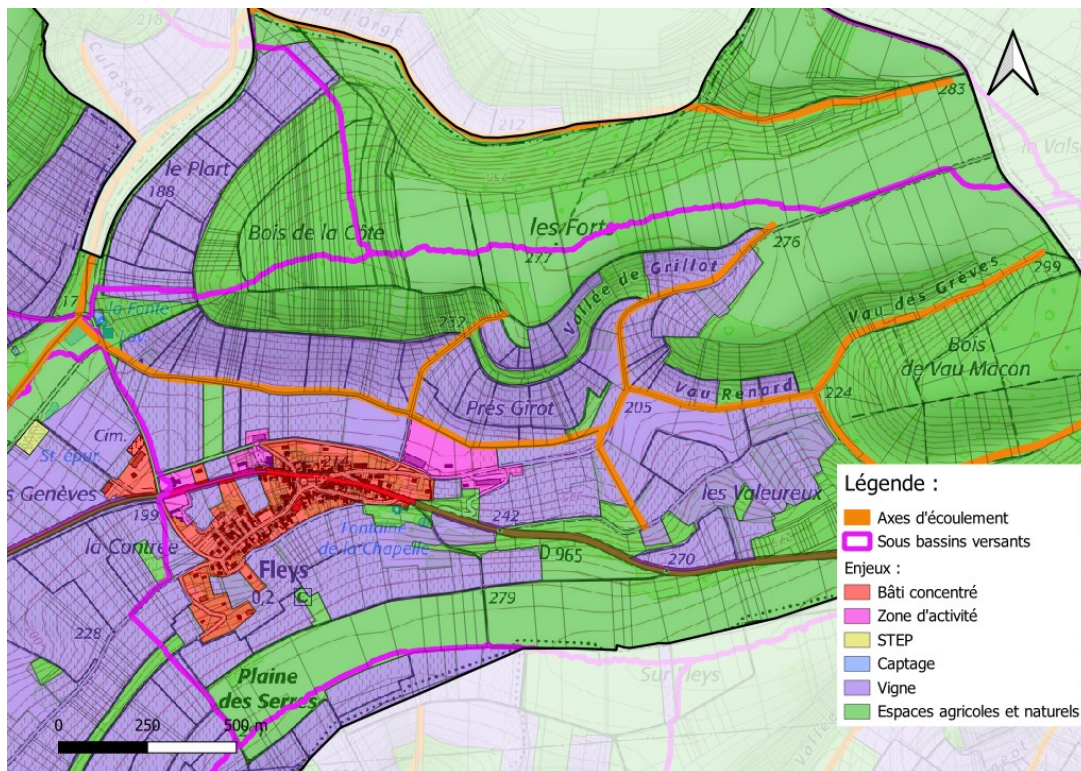
Projet de zonage réglementaire

La commune de Fleys souhaite, au vu de la topographie, que la vallée de Prés Girot, actuellement en zonage V2, passe en zonage vert V1 sur le projet de zonage réglementaire.

Cependant, au vu de la topographie marquée par des pentes fortes à très fortes, ainsi que l'occupation du sol, mêlant cultures et vignes, il est cohérent de conserver cette zone en zonage vert V2. Toutefois, le captage se trouvant bien plus en aval dans la vallée, il n'est pas pertinent de le considérer comme enjeu fort.

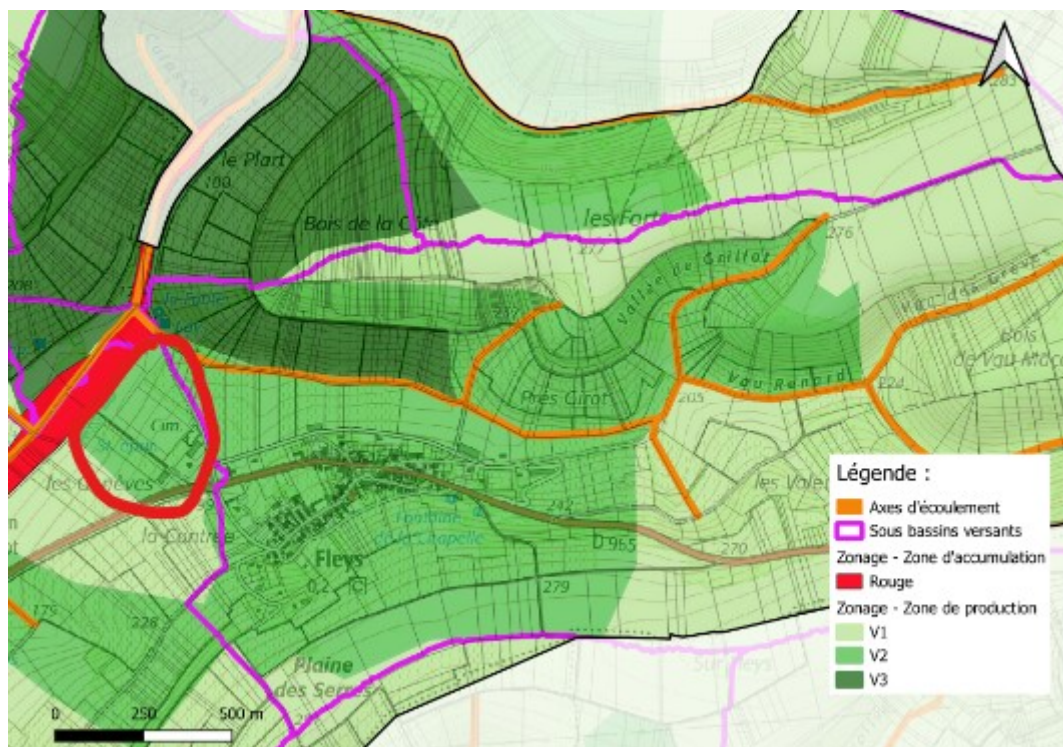


Carte des pentes



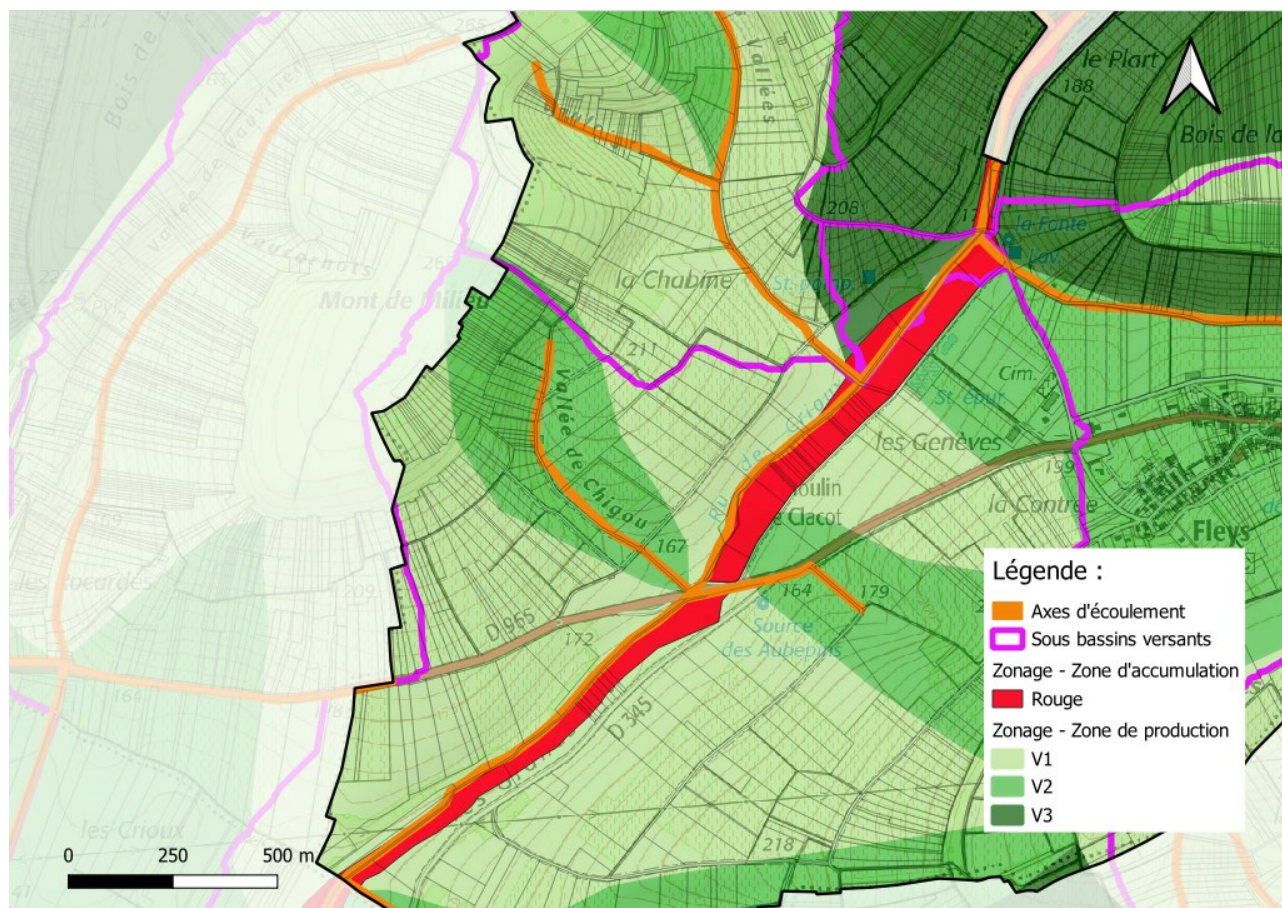
Carte des enjeux

La commune estime également qu'il serait intéressant d'augmenter le niveau de risque au niveau de la Station d'Épuration. En effet, compte tenue de la présence de pentes moyennes, d'un enjeu fort à l'aval, et la présence de vignes, ce sous-bassin versant est ré-évalué à un niveau de zonage verte V2.



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

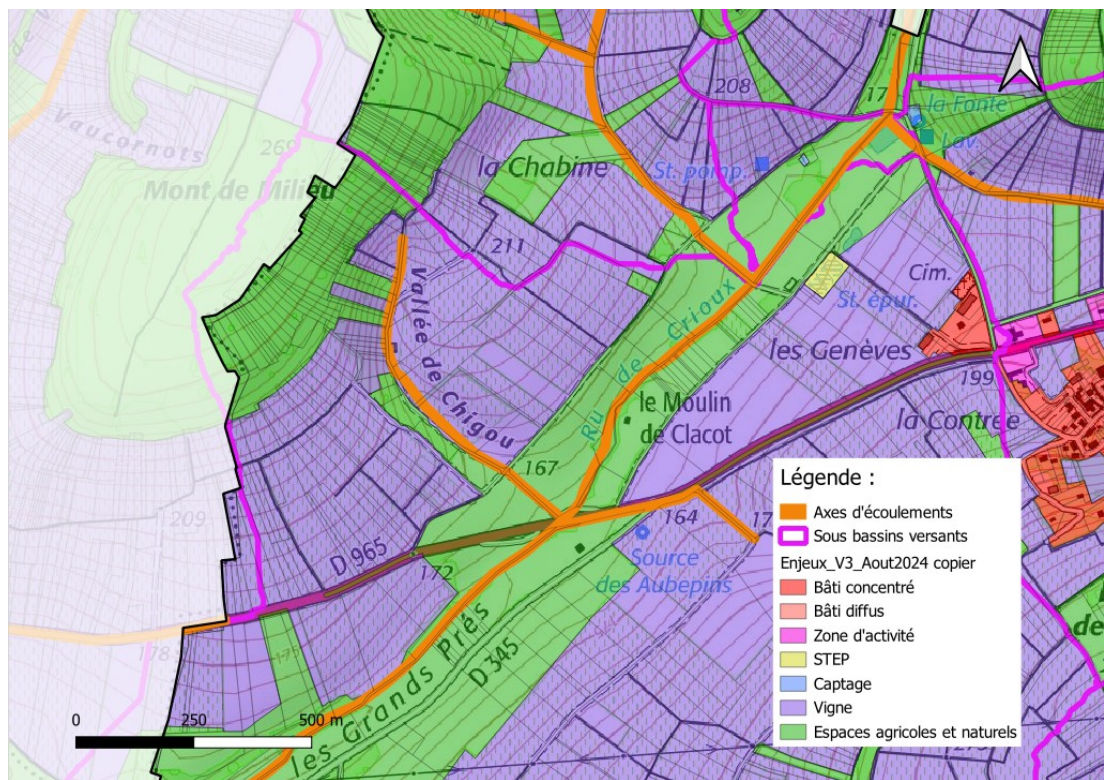
### III – Vallée de Chigou :



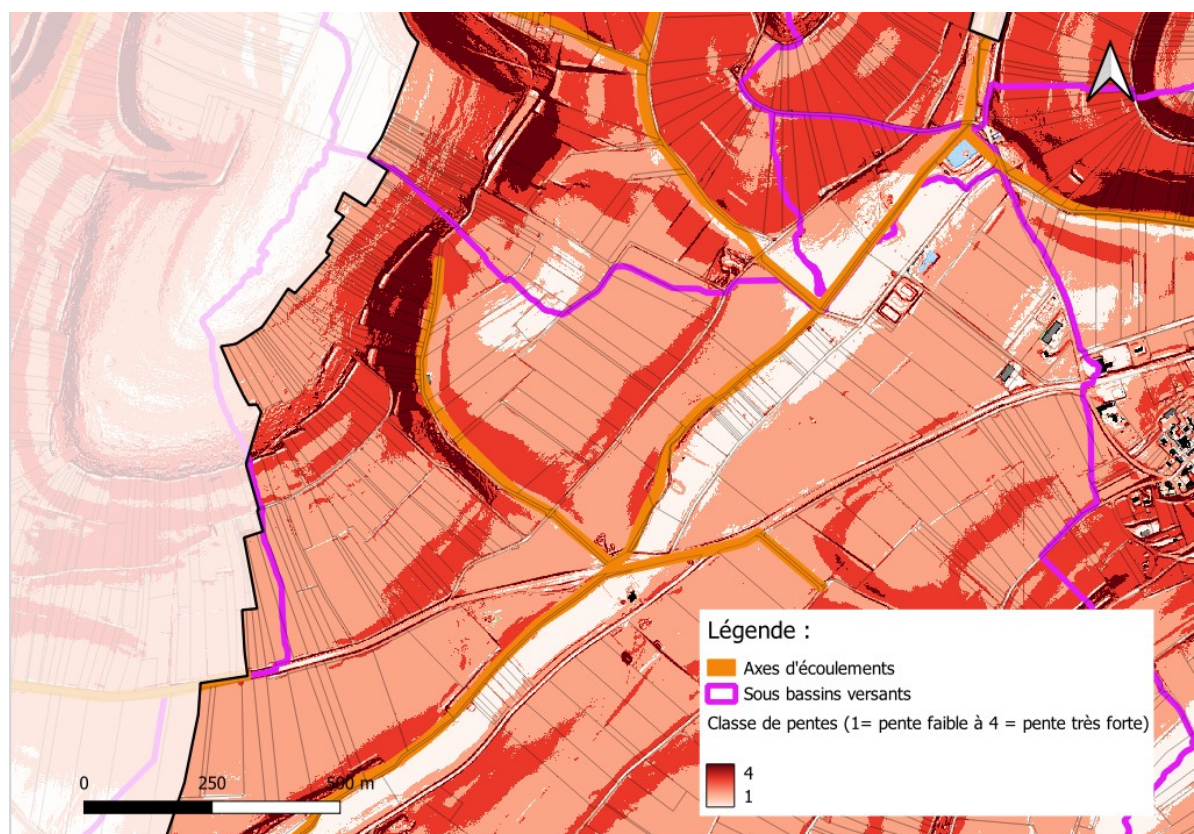
Projet de zonage réglementaire

Le projet de zonage réglementaire classe cette vallée en zone verte V2. Toutefois, la commune trouve que ce zonage est surestimé, car les enjeux pris en compte se situent en hauteur et non au point bas.

Or, cette vallée est composée de pentes moyennes à très fortes, avec une occupation du sol mêlant cultures et vignes. De plus, une zone d'activité agricole est présente le long de l'axe de ruissellement principal de cette vallée. Ainsi, il est cohérent de conserver cette vallée en zone verte V2.

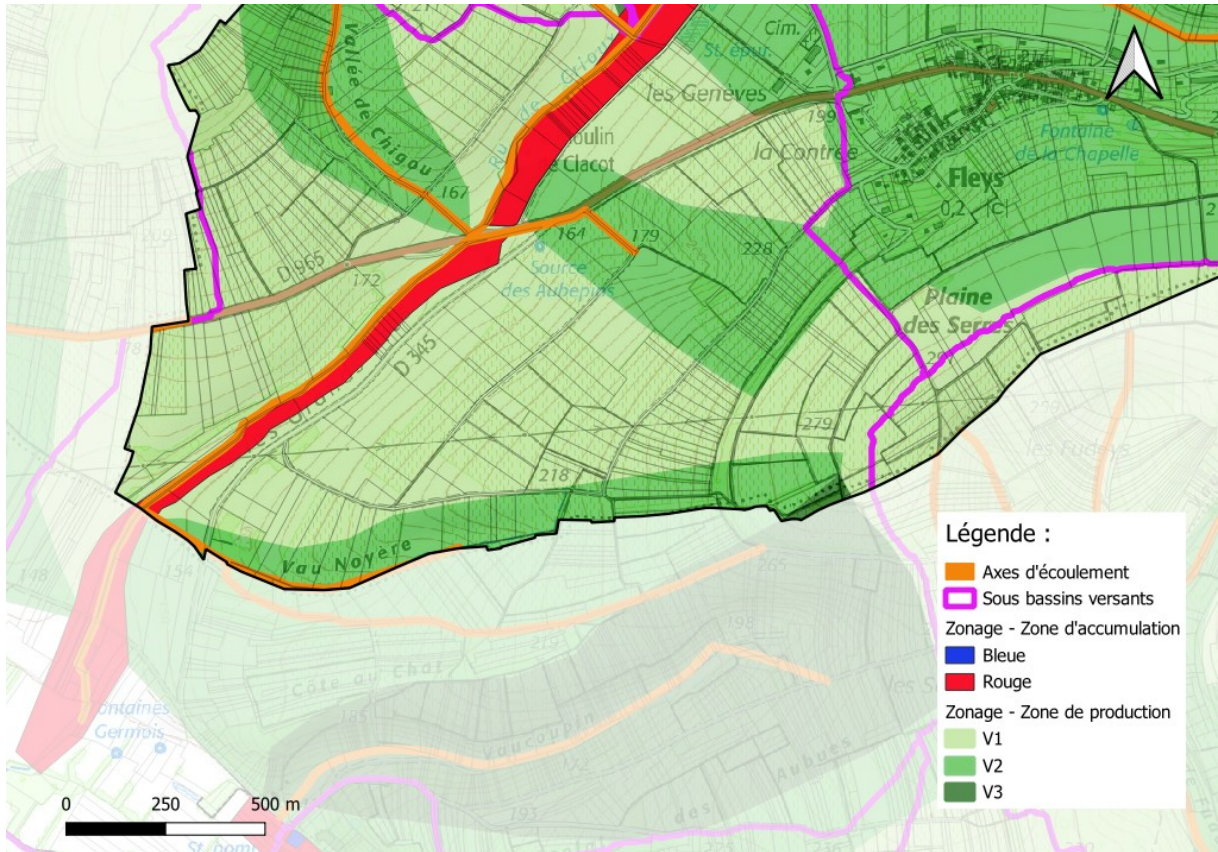


Carte des enjeux



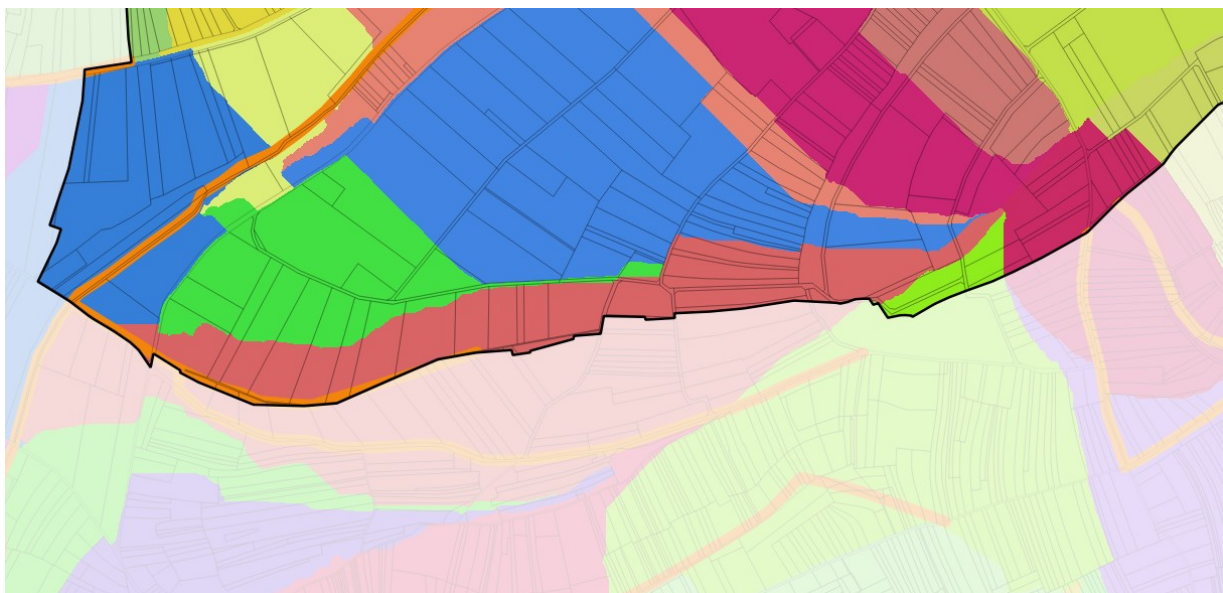
Carte des pentes

#### IV – Vau Noyère :



## Projet de zonage réglementaire

La commune ne comprend pas pourquoi une partie du zonage en commun avec la commune de Chichée conserve le même niveau de risques sur Fleys. La DDT indique que le zonage réglementaire dépend de la topographie, et notamment du découpage des sous-bassins versants. Ce type de découpage ne suit pas les limites administratives. Ainsi, il est cohérent de conserver le zonage actuel pour cette zone.



Carte des sous-bassins versants

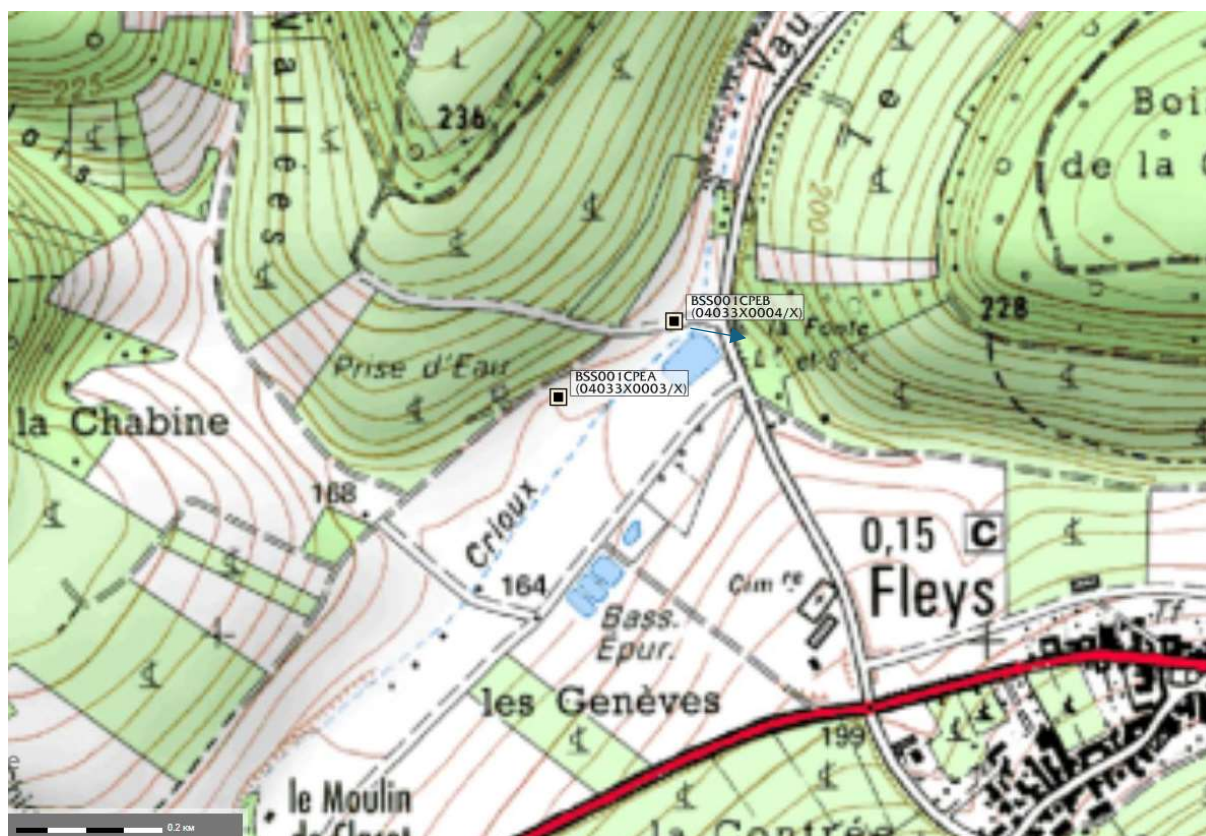
## Annexe :

|                                                                                   |                                                                            |                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|  | <b>SATEP</b><br><b>Service d'Animation Territoriale Eau Potable</b>        | Pierre LOUÉ<br><i>Hydrogéologue</i> |
| Référence                                                                         | 416 - 09.12.2025                                                           |                                     |
| Objet                                                                             | 416 – avis protection des captages AEP de Fleys vis-à-vis du ruissellement |                                     |

### Contexte

Le plan de prévention des risques de ruissellement du Chablisien est en cours de révision. Un zonage a été défini sur le territoire communal de Fleys. Deux captages d'alimentation en eau potable sont présents sur la commune :

- **Source de la Fonte** (identifiant à la banque du sous-sol BSS001CPEB) : L'ouvrage servait à l'alimentation en eau potable de la commune mais n'est plus exploité actuellement. La DUP n'a pas été abrogée cependant. Désormais c'est le Syndicat des Eaux du Tonnerrois SET qui a la compétence eau pour cet ouvrage. Le SET prévoit de rétrocéder l'ouvrage à la commune.
- **Source de l'Etang** (identifiant à la banque du sous-sol BSS001CPEA) : L'ouvrage servait à l'alimentation en eau potable de la ville de Chablis mais n'est plus exploité actuellement. La DUP n'a pas été abrogée cependant. Désormais c'est le Syndicat Des Eaux De l'Aube SDDEA qui a la compétence eau pour cet ouvrage. Le devenir de l'ouvrage n'est pas connu.



Localisation des deux captages AEP. Source : Infoterre.

Les deux ouvrages captent les eaux issues des niveaux calcaires du Kimméridgien moyen et supérieur. Au sein de la formation, les couches calcaires alternent avec celles marneuses.

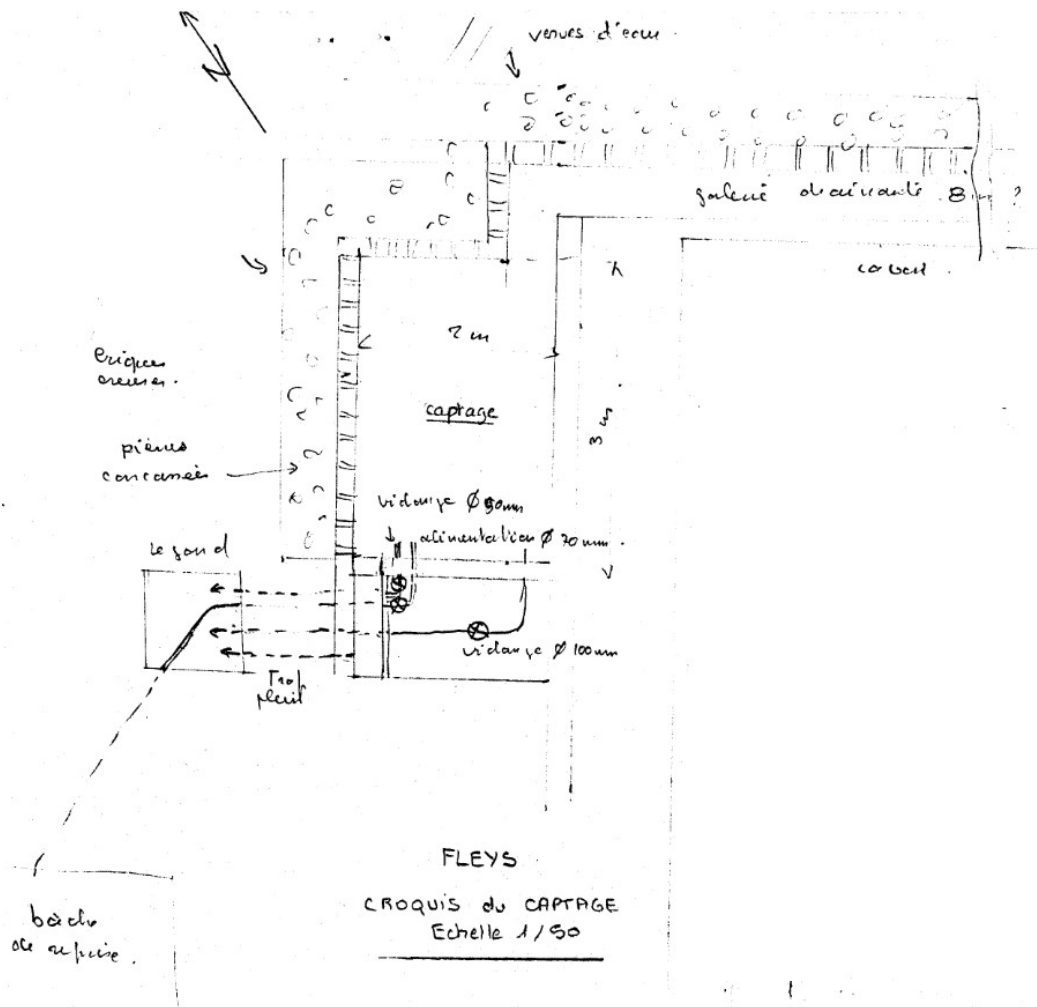
Les pentes qui dirigent les eaux vers les deux ouvrages ont été classées en enjeux forts (v3) en raison de la présence des deux ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable des populations.

La commune n'est pas d'accord avec une partie de la classification en catégorie v3 d'une partie des terrains en amont des ouvrages.

Une réunion sur site a donc été organisée le 8 décembre 2025, afin d'écouter les arguments de la collectivité et se rendre compte sur le terrain de la configuration des pentes, écoulements et caractéristiques des ouvrages, ...

### Source de la Fonte

L'ouvrage (non visité) est constitué par une galerie implantée en pied de coteau et dont la majeure partie du linéaire est parallèle aux isohypses. Le trop plein de l'ouvrage alimente le lavoir adjacent.



Plans de l'ouvrage – vue du dessus. Source : Infoterre

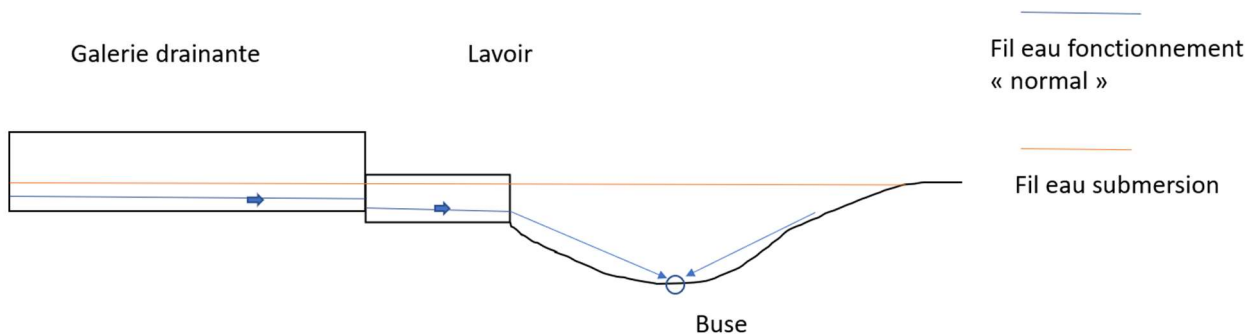
Les eaux issues du trop-plein du lavoir viennent quand à elles gonfler les eaux du ru de Crioux. L'eau sourd de façon diffuse au niveau de terrains qui entourent le lavoir. Une dépression est située en contre-bas du captage et du lavoir. S'y accumulent les eaux issues du trop-plein du lavoir, celles issues des venues diffuses et aussi celles qui arrivent par un fossé qui collecte les eaux du talweg présent au sud-est du captage.

M. le maire indique que les eaux de ruissellement générées par le versant situé au nord du captage ne rejoindraient pas la zone de captage mais gagneraient directement le ru du Crioux pour être évacuées plus en aval.



*Dépression et buse de décharge. Source : CD89.*

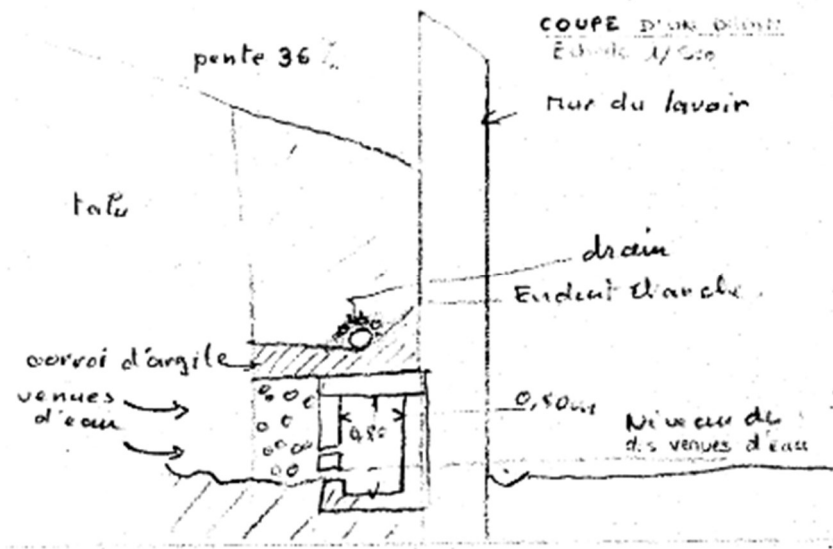
Suite à un évènement pluvieux intense qui avait conduit au débordement de cette zone et à la submersion du captage, la dépression a été équipée d'une buse d'un diamètre permettant sa vidange de façon plus efficace. Depuis cet évènement (non daté précisément) et l'installation de la buse, l'ouvrage n'a plus été submergé.



*Submersion de l'ouvrage. Source : CD89.*

D'après M. le maire, lorsque l'ouvrage était en fonctionnement, ses eaux ne présentaient pas de problèmes de qualité et notamment liés à la turbidité. L'analyse des résultats du contrôle sanitaire sur le site ADES confirment l'absence de problèmes liés à la turbidité. Par ailleurs, les concentrations en nitrates étaient élevées et pouvaient ponctuellement dépasser la limite de qualité. La présence ponctuelle de pesticides y est aussi observée.

La coupe de l'ouvrage est disponible sur Infoterre. Sa conception comprend un corroi d'argile au sommet de la galerie ce qui préserve les venues d'eaux captées d'une dégradation par des venues superficielles issues du coteau. Ce dispositif est associé à un drain permettant d'évacuer les eaux accumulées au droit du corroi. Ainsi la conception de l'ouvrage permet de préserver la qualité de l'eau de venues superficielles. En revanche elle est inefficace en cas de débordement de la dépression adjacente comme l'a montré l'épisode de submersion.



Plans de l'ouvrage – coupe. Source : Infoterre

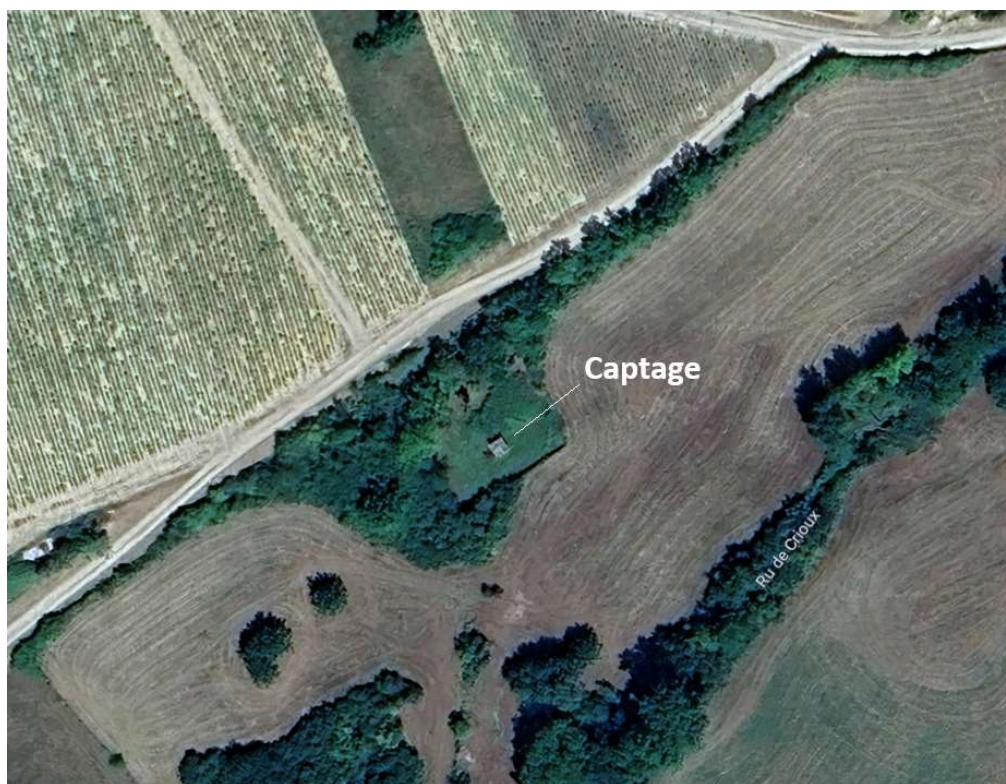
## Conclusion

- ☞ Bien qu'abandonné (absence d'usage), l'ouvrage a aujourd'hui le statut de point de production d'eau potable destiné à l'alimentation en eau potable des populations. Prélèvement et périmètres de protections jouissent d'une déclaration d'Utilité Publique toujours en vigueur. A ce titre, il constitue un secteur à enjeu vis-à-vis du ruissellement.
- ☞ Le principe de conception de l'ouvrage est destiné à protéger les venues d'eau captées dans les calcaires du Kimméridgien de venues plus superficielles (ruissellement). Néanmoins, l'événement qui a conduit au débordement de la dépression adjacente au captage a montré que cette conception n'était pas en mesure de préserver la ressource de ce type d'épisode.
- ☞ Il convient de vérifier à l'aide d'un calcul hydraulique si le dimensionnement de la buse installée suite au débordement de la dépression est en mesure de prévenir une nouvelle submersion de l'ouvrage. L'entretien de ce dispositif est aussi impératif pour maintenir son bon fonctionnement.
- ☞ Le versant situé au nord du captage (le Plart) ne paraît être pourvoyeur de ruissellements qui puissent impacter le captage.

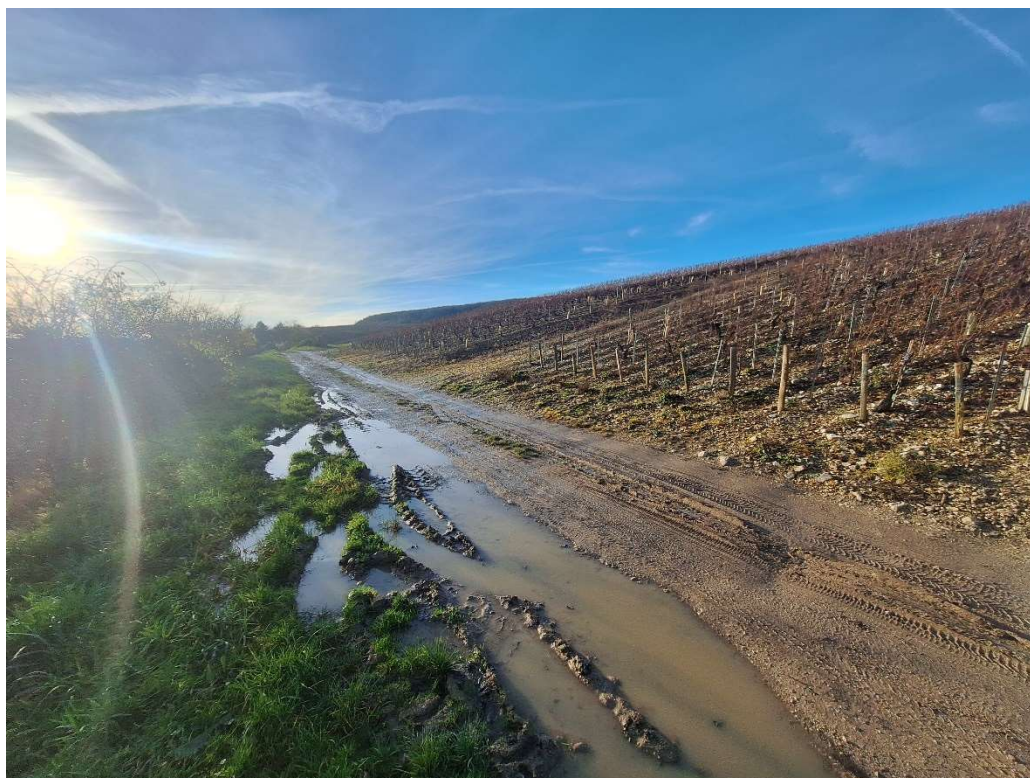
## Source de l'Etang

Très peu d'informations sont disponibles pour cet ouvrage. Notamment, ni la coupe de l'ouvrage, ni sa coupe géologique n'ont été retrouvées. De fait, les conditions de protection de la ressource ne sont pas connues.

Le chemin qui borde l'entrée de la parcelle qui accueille le captage est dépourvu de fossé permettant de dérouter les eaux de ruissellement en provenance du coteau sus-jacent. Le chemin situé plus au nord est pourvu d'une cunette centrale dont il m'est difficile d'apprécier si elle est en mesure de dévier l'intégralité du ruissellement des parcelles voisines en cas d'événement pluvieux significatif.



*Environnement de l'ouvrage. Source : Google maps.*



*Chemin qui borde le captage. Source : CD89.*

Les données disponibles sur ADES montrent que la ressource était l'objet de dépassements des limites de qualité ponctuellement pour plusieurs paramètres tels que turbidité, nitrates, bactériologie. Pour les paramètres bactériologie, aluminium et turbidité, les valeurs peuvent correspondre à une sensibilité de la ressource aux eaux de surface.

| Paramètre                              | Nb mesures quantifiées | Unité     | Minimum non quantifié | Minimum quantifié | Maximum | Moyenne calculée |
|----------------------------------------|------------------------|-----------|-----------------------|-------------------|---------|------------------|
| Activité alpha globale                 | 1                      | Bq/L      | < 0,00004             | 0,03              | 0,03    | 0,015            |
| Activité bêta globale                  | 1                      | Bq/L      | < 0,0001              | 0,05              | 0,05    | 0,025            |
| Aluminium                              | 3                      | µg(Al)/L  | < 10,0                | 61                | 33000   | 8312             |
| Coliformes                             | 10                     | n/(100mL) | -                     | 7                 | 360     | 86,2             |
| Coliformes thermotolérants             | 6                      | n/(100mL) | < 10,0                | 3                 | 80      | 19,143           |
| Entérocoques                           | 7                      | n/(100mL) | < 1,0                 | 1                 | 50      | 11,313           |
| Escherichia coli (E. coli)             | 2                      | n/(100mL) | < 10,0                | 5                 | 41      | 14               |
| Micro-organismes revivifiables à 20°C  | 1                      | n/mL      | -                     | 840               | 840     | 840              |
| Micro-Organismes revivifiables à 37° C | 1                      | n/mL      | -                     | 50                | 50      | 50               |
| Nitrates                               | 10                     | mg(NO3)/L | -                     | 33,9              | 59      | 47,75            |
| Turbidité Formazine Néphélométrique    | 7                      | NTU       | -                     | 0,3               | 11      | 2,917            |
| Turbidité Formazine Néphélométrique    | 2                      | NFU       | -                     | 2,2               | 7,3     | 4,75             |

*Paramètres de qualité de la ressource- période 1990\_2008. Source : ADES*

## Conclusion

- ☞ Bien qu'abandonné (absence d'usage), l'ouvrage a aujourd'hui le statut de point de production d'eau potable destiné à l'alimentation en eau potable des populations. Prélèvement et périmètres de protections jouissent d'une déclaration d'Utilité Publique toujours en vigueur. A ce titre, il constitue un secteur à enjeu vis-à-vis du ruissellement.
- ☞ Absence de données sur les modalités de protection de l'ouvrage vis-à-vis des eaux de surface.
- ☞ Absence de dispositif de déviation des eaux de ruissellement le long du chemin ou en périphérie de l'ouvrage (fossé de colature)
- ☞ Sur la base de ces observations (lacunaires), l'ouvrage semble vulnérable au ruissellement.